

*Extrait de :*

# NATIONS UNIES ANNUAIRE JURIDIQUE

2008

Troisième partie. Décisions judiciaires relatives à des questions concernant  
l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui  
sont reliées

Chapitre VII. Décisions et avis consultatifs de tribunaux internationaux



Copyright (c) Nations Unies

b)	Mémorandum intérieur concernant les droits des représentants du personnel.....	471
5.	Achats .....	474
a)	Mémorandum intérieur adressé au Comité des marchés du Siège concernant la mise en œuvre de sa recommandation relative à la règle de gestion financière 105.15, c .....	474
b)	Mémorandum intérieur adressé au Sous-Secrétaire général et Contrôleur concernant la proposition de suspendre les fournisseurs identifiés dans le cinquième et dernier rapport de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur la gestion du programme Pétrole contre nourriture .....	477
c)	Mémorandum intérieur adressé au Comité des marchés du Siège concernant un avis sur la règle de gestion financière 105.15, c.....	479
B.	AVIS JURIDIQUES DES SECRÉTARIATS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RELIÉES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....	481
1.	Organisation internationale du Travail .....	481
	Avis concernant la participation du représentant de la Mission d'administration des Nations Unies au Kosovo à la Conférence internationale du Travail .....	481
2.	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.....	482
a)	Mémorandum intérieur concernant l'Accord de siège de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) : Privilèges en matière d'importation des fonctionnaires détenteurs d'un permis de séjour [État].....	482
b)	Mémorandum intérieur concernant le plafonnement de la rémunération des retraités de l'ONUDI réemployés par l'Organisation... ..	483
c)	Mémorandum intérieur concernant l'admission des experts de l'ONUDI envoyés en mission dans un État Membre .....	486
d)	Mémorandum intérieur concernant le statut de résident de [nom].....	488

**Troisième partie. Décisions judiciaires relatives à des questions concernant l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui sont reliées**

CHAPITRE VII. DÉCISIONS ET AVIS CONSULTATIFS DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

A.	COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE .....	493
1.	Arrêts .....	493
2.	Avis consultatifs.....	493
3.	Affaires pendantes au 31 décembre 2008.....	493
B.	TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER .....	495
1.	Arrêts .....	495
2.	Affaires pendantes au 31 décembre 2008.....	495

C.	COUR PÉNALE INTERNATIONALE .....	495
a)	Situation en République démocratique du Congo ICC-01/04 .....	495
b)	Situation en Ouganda ICC-02/04 .....	496
c)	Situation en République centrafricaine ICC-01/05 .....	496
d)	Situation au Darfour (Soudan) .....	496
D.	TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE .....	497
1.	Arrêts rendus par la Chambre d'appel .....	497
2.	Arrêts rendus par les Chambres de première instance .....	497
E.	TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA .....	498
1.	Arrêts rendus par la Chambre d'appel .....	498
2.	Arrêts rendus par les Chambres de première instance .....	498
F.	TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LA SIERRA LEONE .....	498
1.	Arrêts rendus par la Chambre d'appel .....	499
2.	Arrêts rendus par les Chambres de première instance .....	499
3.	Décisions rendues par la Chambre d'appel .....	499
4.	Décisions rendues par les Chambres de première instance .....	499
G.	CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS .....	499
H.	TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LE LIBAN .....	500
 CHAPITRE VIII. DÉCISIONS DES TRIBUNAUX NATIONAUX		
	ROYAUME-UNI .....	501
1.	Haute Cour d'Angleterre et du pays de Galles (Tribunal du commerce). Londres, 28 mars 2008 .....	501
a)	Introduction .....	501
b)	Le litige sous-jacent .....	503
2.	Cour d'appel (division civile). Londres, le 30 octobre 2008 .....	515
	<i>A., K., M., Q. et G., requérants/défendeurs, c. le H. M. Treasury, défendeur/requérant</i> .....	515
 <b>Quatrième partie. Bibliographie</b>		
A.	ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN GÉNÉRAL .....	543
1.	Ouvrages généraux .....	543
2.	Ouvrages portant sur des questions particulières .....	543
B.	ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....	544
1.	Ouvrages généraux .....	544
2.	Organes principaux et organes subsidiaires .....	545
	Assemblée générale .....	545
	Cour internationale de Justice .....	546
	Secrétariat .....	547
	Conseil de sécurité .....	547
C.	ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RELIÉES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....	553
	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture .....	553

## Chapitre VII

### DÉCISIONS ET AVIS CONSULTATIFS DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

#### A. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE<sup>1</sup>

La Cour internationale de Justice est le principal organe judiciaire de l'Organisation des Nations Unies. Elle a été créée en juin 1945 en vertu de la Charte des Nations Unies et a commencé ses travaux en avril 1946.

#### 1. Arrêts

- i) *Souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge (Malaisie c. Singapour)*, 23 mai 2008;
- ii) *Affaire relative à certaines questions concernant l'entraide judiciaire en matière pénale (Djibouti c. France)*, arrêt, 4 juin 2008;
- iii) *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Croatie c. Serbie)*, exceptions préliminaires, arrêt, 18 novembre 2008.

#### 2. Avis consultatifs

Aucun avis consultatif n'a été rendu par la Cour internationale de Justice en 2008.

#### 3. Affaires pendantes au 31 décembre 2008

- i) *Affaire relative aux immunités juridictionnelles de l'État (Allemagne c. Italie)* [2008- ];
- ii) *Application de l'Accord intérimaire du 13 septembre 1995 (ex-République yougoslave de Macédoine c. Grèce)* [2008- ];

---

<sup>1</sup> Les textes des arrêts, avis consultatifs et ordonnances sont publiés dans *C.I.J. Recueil*. Le résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour figurent en anglais et en français sur son site Web à l'adresse [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org). En outre, ces résumés figurent dans *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* (publication des Nations Unies, ST/LEG/SER.F/1 et Add.1 et 2), publié dans les six langues officielles de l'Organisation. Le résumé des décisions énumérées ci-après paraîtra dans le quatrième additif à cette publication couvrant la période de 2008 à 2012 et peut également être consulté sur le site Web à l'adresse [www.un.org/law/ICJsummaries/](http://www.un.org/law/ICJsummaries/).

- iii) *Conformité du droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo* (Requête pour avis consultatif) [2008- ];
- iv) *Affaire relative à l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (Géorgie c. Fédération de Russie) [2008- ];
- v) *Demande en interprétation de l'arrêt du 31 mars 2004 en l'affaire Avena et autres ressortissants mexicains* (Mexique c. États-Unis d'Amérique) [2008- ];
- vi) *Affaire relative à des épandages aériens d'herbicides* (Équateur c. Colombie) [2008- ];
- vii) *Affaire du différend maritime* (Pérou c. Chili) [2008- ];
- viii) *Affaire relative à des usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay* (Argentine c. Uruguay) [2006- ];
- ix) *Affaire du différend relatif à des droits de navigation et des droits connexes* (Costa Rica c. Nicaragua) [2005- ];
  - x) *Délimitation maritime en mer Noire* (Roumanie c. Ukraine) [2004- ];
- xi) *Certaines procédures pénales engagées en France* (République du Congo c. France) [2003- ];
- xii) *Différend territorial et maritime* (Nicaragua c. Colombie) [2001- ];
- xiii) *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* (Croatie c. Serbie) [1999- ];
- xiv) *Activités armées sur le territoire du Congo* (République démocratique du Congo c. Ouganda) [1999- ];
- xv) *Ahmadou Sadio Diallo* (République de Guinée c. République démocratique du Congo) [1998- ];
- xvi) *Affaire Gabčíkovo-Nagymaros* (Hongrie c. Slovaquie) [1993- ].

## B. TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER<sup>2</sup>

Le Tribunal international du droit de la mer est un tribunal permanent indépendant créé par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982<sup>3</sup>. L'Accord sur la coopération et les relations entre l'Organisation des Nations Unies et le Tribunal international du droit de la mer<sup>4</sup>, signé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président du Tribunal le 18 décembre 1997, établit un mécanisme de coopération entre les deux institutions.

### 1. Arrêts

Aucun arrêt n'a été rendu par le Tribunal international du droit de la mer en 2008.

### 2. Affaires pendantes au 31 décembre 2008

*Affaire n° 7 : Affaire concernant la conservation et l'exploitation durable des stocks d'espadon dans l'océan Pacifique Sud-Est (Chili c. Communauté européenne) [2000-].*

## C. COUR PÉNALE INTERNATIONALE<sup>5</sup>

La Cour pénale internationale est une institution judiciaire indépendante permanente créée en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998<sup>6</sup>. Au 31 décembre 2008, conformément au Statut et au Règlement de procédure et de preuve, le Procureur a annoncé l'ouverture d'une enquête concernant quatre situations.

En 2008, trois États parties au Statut de Rome, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, ont porté devant la Cour des affaires concernant leur propre pays. En outre, le Conseil de sécurité a saisi la Cour de la situation au Darfour, un État non partie. Après une analyse approfondie des informations disponibles, le Procureur a ouvert et mène actuellement des enquêtes sur les situations susmentionnées.

### a) Situation en République démocratique du Congo ICC-01/04

*Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo (ICC-01/04-01/06)*

- i) *Décisions relatives aux conséquences de la non-communication de pièces à décharge visées par des accords prévus à l'article 54.3, e, à la demande de suspension des poursuites contre l'accusé, ainsi qu'à certaines autres questions*

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements au sujet des activités du Tribunal, y compris les arrêts et ordonnances rendus en 2008, voir *Rapport annuel du Tribunal international du droit de la mer pour 2008* (ISBN 978-90-04-17065-0) et le site Web du Tribunal à l'adresse [www.itlos.org](http://www.itlos.org).

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, p. 3.

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2000, p. 468.

<sup>5</sup> Pour de plus amples renseignements au sujet des activités de la Cour, voir *Rapport de la Cour pénale internationale (A/63/323 et A/64/356)*. Voir également le site Web de la Cour à l'adresse [www.icc-cpi.int/](http://www.icc-cpi.int/).

<sup>6</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2187, p. 3.

*soulevées lors de la conférence de mise en état du 10 juin 2008*, Chambre de première instance I, 13 juin 2008;

- ii) *Décision relative à la mise en liberté de Thomas Lubanga Dyilo*, Chambre de première instance I, 2 juillet 2008;
- iii) *Arrêt relatif à l'appel interjeté par le Procureur contre la décision de la Chambre de première instance I intitulée « Décision relative à la mise en liberté de Thomas Lubanga Dyilo »*, Chambre d'appel, 21 octobre 2008;
- iv) *Décision relative à la suspension des procédures dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo* (décision orale), Chambre de première instance I, 18 novembre 2008.

*Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* (ICC-01/04-01/07)

Le 7 février 2008, Mathieu Ngudjolo Chui a été remis à la Cour par la République démocratique du Congo en vertu d'un mandat délivré sous scellés par la Chambre préliminaire I en 2007.

- i) *Décision relative à la jonction des affaires concernant Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, Chambre préliminaire I, 10 mars 2008;
- ii) *Décision relative à la confirmation des charges*, Chambre préliminaire I, 30 septembre 2008.

*Le Procureur c. Bosco Ntaganda* (ICC-01/04-02/06)

Le 28 avril 2008, la Chambre préliminaire I a rendu une décision levant les scellés sur le mandat d'arrêt délivré sous scellés le 22 août 2006 à l'encontre de Bosco Ntaganda.

b) Situation en Ouganda ICC-02/04

Aucune mise en accusation ou décision sur des questions de fond n'a été prononcée par la Cour en 2008.

c) Situation en République centrafricaine ICC-01/05

*Le Procureur c. Jean-Pierre Gombo* (ICC-01/05-01/08)

*Décision de lever les scellés sur le mandat d'arrêt contre M. Jean-Pierre Bemba Gombo*, Chambre préliminaire III, 24 mai 2008.

d) Situation au Darfour (Soudan)

*Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* (ICC-02/05-01/09)

Le 14 juillet 2008, le Procureur a présenté une demande pour la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président soudanais, M. Omar Hassan Al Bashir. Le 9 décembre 2008, la Chambre préliminaire I a rendu une décision demandant au Procureur de présenter, au plus tard le 26 janvier 2009, les informations et la documentation complémentaires

en rapport avec la requête présentée par la poursuite afin d'obtenir un mandat d'arrêt à l'encontre de trois commandants rebelles.

#### D. TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE<sup>7</sup>

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Tribunal a été créé en vertu de la résolution 827 du Conseil de sécurité, adoptée le 25 mai 1993<sup>8</sup>.

##### 1. Arrêts rendus par la Chambre d'appel

- i) *Le Procureur c. Hadžihasanović & Kubura*, affaire n° IT-01-47-A, arrêt, 22 avril 2008;
- ii) *Le Procureur c. Naser Orić*, affaire n° 03-68-A, arrêt, 3 juillet 2008;
- iii) *Le Procureur c. Pavle Strugar*, affaire n° IT-01-42-A, arrêt, 17 juillet 2008;
- iv) *Le Procureur c. Milan Martić*, affaire n° IT-95-11-A, arrêt, 8 octobre 2008.

##### 2. Arrêts rendus par les Chambres de première instance

- i) *Le Procureur c. Ramush Haradinaj et al.*, affaire n° IT-04-84, arrêt, 3 avril 2008;
- ii) *Le Procureur c. Ljube Bošković et Johan Tarčulovski*, affaire n° 04-82-T, arrêt, 10 juillet 2008;
- iii) *Le Procureur c. Baton Haxhiu*, affaire n° IT-04-84-R77.5, arrêt sur des faits constitutifs d'outrage, 24 juillet 2008;
- iv) *Le Procureur c. Astrit Haraqija et Bajrush Morina*, affaire n° IT-04-84-R77.4, arrêt sur des faits constitutifs d'outrage, 17 décembre 2008.

<sup>7</sup> Les textes des actes d'accusation, des décisions et des arrêts sont publiés dans les *Recueils judiciaires* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour chaque année donnée. Les textes sont également disponibles en anglais et en français sur le site Web du Tribunal à l'adresse [www.un.org/icty/index.html](http://www.un.org/icty/index.html). Pour plus de renseignements au sujet des activités du Tribunal, voir Rapport du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (A/63/210-S/2008/515 et A/64/205-S/2009/394).

<sup>8</sup> Le Statut du Tribunal est annexé au rapport du Secrétaire général conformément à la résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité en date du 22 février 1993 (S/25704 et Add.1).



## E. TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA<sup>9</sup>

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Tribunal a été créé en vertu de la résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité, adoptée le 8 novembre 1994<sup>10</sup>.

### 1. Arrêts rendus par la Chambre d'appel

- i) *Le Procureur c. Athanase Seromba*, affaire n° ICTR-2001-66-A, arrêt, 12 mars 2008;
- ii) *Le Procureur c. Tharcisse Muvunyi*, affaire n° ICTR-2000-55A-A, arrêt, 29 août 2008.

### 2. Arrêts rendus par les Chambres de première instance

- i) *Le Procureur c. Siméon Nchamihigo*, affaire n° ICTR-01-63-T, arrêt, 12 novembre 2008;
- ii) *Le Procureur c. Simon Bikindi*, affaire n° ICTR-01-72-T, arrêt, 2 décembre 2008;
- iii) *Le Procureur c. Protais Zigiranyirazo*, affaire n° ICTR-01-73-T, arrêt, 18 décembre 2008;
- iv) *Le Procureur c. Théoneste Bagosora et al.*, affaire n° ICTR-98-41-T, arrêt, 18 décembre 2008.

## F. TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LA SIERRA LEONE<sup>11</sup>

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone est un tribunal indépendant créé par l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais sur la création d'un Tribunal spécial pour la Sierra Leone<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Les textes des ordonnances, décisions et arrêts du Tribunal pénal international pour le Rwanda sont publiés dans le *Recueil des ordonnances, décisions et arrêts*. Les textes sont également disponibles en anglais et en français dans la base de données contenant les dossiers judiciaires des tribunaux à l'adresse [www.icttr.org](http://www.icttr.org). Pour plus de renseignements sur les activités du Tribunal, voir le rapport annuel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité : Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 (A/63/209-S/2008/514 et A/64/206-S/2009/306).

<sup>10</sup> Le Statut du Tribunal figure à l'annexe à la résolution.

<sup>11</sup> Les textes des arrêts et décisions sont disponibles sur le site Web du Tribunal à l'adresse [www.sc-sl.org](http://www.sc-sl.org). Pour plus de renseignements sur les activités du Tribunal, voir le quatrième Rapport annuel du Président du Tribunal spécial, portant sur la période de juin 2007 à mai 2008.

<sup>12</sup> Pour le texte de l'Accord et le Statut du Tribunal spécial, voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2178, p. 137.

### 1. Arrêts rendus par la Chambre d'appel

- i) *Le Procureur c. Alex Tamba Brima et al.* [affaire du Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA)], affaire n° SCSL-2004-16-A, arrêt, 22 février 2008;
- ii) *Le Procureur c. Moinina Fofana et Allieu Kondewa* [affaire de la force de défense civile (FDC)], affaire n° SCSL-04-14-A, arrêt, 28 mai 2008.

### 2. Arrêts rendus par les Chambres de première instance

Aucun arrêt n'a été rendu par les Chambres de première instance du Tribunal spécial pour la Sierra Leone en 2008.

### 3. Décisions rendues par la Chambre d'appel<sup>13</sup>

Aucune décision concernant des questions d'ordre juridictionnel et autres relatives à la compétence du Tribunal n'a été rendue par la Chambre d'appel en 2008.

### 4. Décisions rendues par les Chambres de première instance<sup>14</sup>

Aucune décision n'a été rendue par les Chambres de première instance en application de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal spécial (requête en acquittement) en 2008.

## G. CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS<sup>15</sup>

L'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal cambodgien concernant la poursuite, conformément au droit cambodgien, des auteurs des crimes commis pendant la période du Kampuchea démocratique, signé à Phnom Penh le 6 juin 2003<sup>16</sup>, est entré en vigueur le 29 avril 2005 et a établi les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens aux fins de traduire en justice les responsables des crimes commis pendant la période du Kampuchea démocratique.

Aucun arrêt n'a été rendu par la Chambre de première instance ou la Chambre de la Cour suprême en 2008. Toutefois, le 8 août 2008, les cojuges d'instruction ont rendu une ordonnance de renvoi mettant Kaing Guek Eav, alias Duch, en accusation. Les cojuges ont ensuite rendu des ordonnances prolongeant la détention provisoire de Nuon Chea, Ieng

<sup>13</sup> Certaines décisions de la Chambre d'appel concernant des questions de droit, quant au fond ou à la procédure, sont traitées dans le présent chapitre.

<sup>14</sup> Seules les décisions de la Chambre de première instance rendues en application de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal spécial (requêtes en acquittement) en 2008 sont traitées dans le présent chapitre.

<sup>15</sup> Les textes des arrêts et décisions sont disponibles sur le site Web du Tribunal à l'adresse [www.eccc.gov.kh/](http://www.eccc.gov.kh/).

<sup>16</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2328.

Sary, Ieng Thirith et Kieu Samphan<sup>17</sup>. De plus, le 26 août, la Chambre préliminaire a rendu sa décision relative à l'appel interjeté par Nuon Chea contre l'ordonnance de rejet d'une requête en nullité et, le 5 décembre 2008, sa décision relative à l'appel contre l'ordonnance de renvoi de Kaing Guek Eav alias « Duch ».

#### H. TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LE LIBAN<sup>18</sup>

En 2007, le Tribunal spécial pour le Liban a été créé en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la République libanaise portant création d'un tribunal spécial pour le Liban, daté du 22 janvier et du 6 février 2007, et de la résolution du Conseil de sécurité 1757 (2007) du 30 mai 2007.

Aucun arrêt ou décision n'a été rendu par le Tribunal spécial en 2008.

---

<sup>17</sup> Les 16 septembre 2008, 10 novembre 2008, 10 novembre et 18 novembre 2008, respectivement.

<sup>18</sup> Pour de plus amples renseignements au sujet du Tribunal spécial, voir deuxième, troisième et quatrième rapports du Secrétaire général présentés en application de la résolution 1757 (S/2008/173, S/2008/734 et S/2009/106, respectivement).